



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Etat d'avancement des travaux préparatoires
en vue de la discussion sur les travailleurs
migrants à la session de 2004
de la Conférence internationale du Travail**

1. A sa 283^e session, en mars 2002, le Conseil d'administration a décidé que la question des travailleurs migrants ferait l'objet d'une discussion générale à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail, qui se tiendra à Genève en juin 2004¹. Les membres du Conseil d'administration sont convenus que la discussion se ferait sur la base d'une approche intégrée pour qu'un ensemble d'approches, de solutions et d'instruments puisse être examiné. A cette fin, il a été convenu que la discussion générale porterait sur l'examen de trois grands thèmes: 1) migrations internationales de main-d'œuvre à l'ère de la mondialisation; 2) politiques et structures en vue d'une meilleure gestion des migrations pour l'emploi; 3) amélioration de la protection des travailleurs migrants.
2. Pendant les deux années qui ont suivi, le Bureau s'est employé, par des activités multiples et variées, à préparer cette discussion générale, en respectant le principe d'approche intégrée défini par le Conseil d'administration. Dans son rapport de base sur les migrations dans le monde, il a essentiellement regroupé un ensemble de connaissances et les différents points de vue des mandants et fait le point des activités de consultations avec des hauts responsables et des organismes gouvernementaux, des organisations internationales et régionales et des organisations représentant les partenaires sociaux pour connaître leurs préoccupations et leurs contributions et avoir une idée des résultats auxquels ils souhaitent parvenir.

**Enquête sur les migrations internationales
de main-d'œuvre**

3. Un questionnaire d'enquête (publié en français, en anglais, en espagnol, en arabe, en chinois, en allemand et en russe) sur la situation et les problèmes en ce qui concerne les migrations de main-d'œuvre a été adressé aux gouvernements de tous les Etats Membres, en juillet 2003, qui ont été priés de consulter les partenaires sociaux en la matière. Il porte

¹ Document GB.283/2/1.

sur les conditions actuelles des travailleurs migrants, les politiques, la législation, l'application des normes, les mécanismes et les structures institutionnels, et les domaines dans lesquels l'OIT et les institutions internationales pourraient fournir une assistance supplémentaire.

4. Vers la fin de janvier, 90 pays avaient renvoyé le questionnaire rempli. D'autres réponses devaient encore parvenir au Bureau. Le contenu des questionnaires reçus à la fin de 2003 est pris en compte dans le projet de rapport. En revanche, les réponses parvenues en janvier 2004 n'ont pas pu l'être. La réception tardive d'un grand nombre de réponses a rendu difficile le respect du délai de soumission du rapport, à savoir février 2004. Pour que toutes les réponses puissent être prises en compte, le Bureau fera paraître, en mai 2004, un récapitulatif détaillé des réponses au questionnaire.

Le rapport

5. Le rapport constituera le principal document préparatoire de la discussion générale de la Conférence. Il intègre des données nouvelles résultant notamment d'études, synthétise l'information fournie par les gouvernements des Etats Membres et les autres mandants, et identifie des politiques et des pratiques qui pourraient être viables. Afin de faire totalement le point sur les trois grands objectifs thématiques proposés par le Conseil d'administration, le rapport vise à donner un aperçu général des questions de migration de main-d'œuvre à l'heure actuelle. Les principaux chapitres du rapport traitent des relations d'interdépendance entre les migrations et la mondialisation, de l'impact économique et social des migrations de main-d'œuvre sur les pays d'accueil et les pays d'origine, des conditions de travail actuelles des travailleurs migrants, du rôle des normes internationales du travail, de l'approche et des activités de l'OIT, et des dispositions à prendre pour une bonne gouvernance de la migration.
6. Etabli sur la base d'une analyse à l'échelle mondiale d'études et de documentations actuelles sur les migrations de main-d'œuvre et les sujets connexes, le rapport contient des informations n'ayant jamais été publiées et rassemble pour la première fois, dans un même document, certaines données et éléments de savoir. Le BIT a entrepris une étude pour évaluer le nombre de migrants ayant une activité économique dans le monde. Les données fournies par les Etats Membres en réponse au questionnaire ont aussi été très intéressantes à cet égard.
7. Le rapport examine dans quelle mesure les autres conventions de l'OIT sont applicables aux travailleurs migrants, l'impact des envois de fonds, par les travailleurs, les questions de discrimination, d'emploi, d'enfants migrants soumis au travail, de traite des êtres humains, d'égalité entre hommes et femmes, de VIH/SIDA, de sécurité sociale, et beaucoup d'autres questions pertinentes.
8. Les centres d'excellence de milieux universitaires ont été invités à apporter leur contribution. L'Institut international d'études sociales a organisé un projet de recherche et deux séminaires de spécialistes pour réfléchir à de nouvelles approches en matière de migration de main-d'œuvre hautement qualifiée et de migration temporaire, ce qui s'est soldé par d'importantes contributions. Des organismes de renommée internationale, comme le Migration Policy Institute (Institut des politiques de migration) de Washington, DC et le Projet des migrations de l'Afrique australe, ont également apporté des éléments de contribution.

Consultations

9. Des consultations ont eu lieu et continuent d'avoir lieu avec les mandants tripartites de l'OIT et d'autres acteurs de la scène internationale dans le domaine des migrations.
10. Des réunions interinstitutions ont été organisées avec les principales instances internationales qui s'intéressent dans une large mesure aux questions de migration. Il s'agit notamment de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Les chefs de ces institutions ont aussi coopéré dans le cadre du Groupe de Genève sur la question migratoire récemment créé. La Division de la population des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont, elles aussi, apporté leur contribution et fourni des données. A la demande expresse du Directeur général du BIT, plusieurs organismes ont rédigé des commentaires détaillés et apporté leurs contributions au rapport du Bureau. Des informations ont été tirées d'une initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la question des migrations, la santé et les droits de l'homme, axée sur les problèmes de santé qui touchent les travailleurs migrants. L'UNESCO a fait connaître les résultats d'une étude régionale, la première d'une série, sur les obstacles à la ratification d'instruments internationaux sur la protection des travailleurs migrants et les possibilités en la matière.
11. Une réunion d'information a été organisée en novembre 2003 par l'Office des Nations Unies de New York à l'intention des représentants gouvernementaux et autres délégués siégeant à l'Assemblée générale des Nations Unies. Des consultations informelles ont eu lieu avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants et le Rapporteur spécial sur les droits des non-ressortissants. A la demande des représentants des missions à Genève, des réunions d'information ont été organisées à leur intention et continueront de l'être. Avant la tenue de la Conférence, il est prévu de réunir des groupes régionaux de diplomates à Genève pour les informer des préparatifs et du contenu de la discussion générale.
12. Des consultations ont eu lieu avec des hauts fonctionnaires et les organes compétents des institutions intergouvernementales régionales pour s'assurer de la prise en compte d'informations pertinentes que détiennent certains organismes régionaux compétents et pour faciliter la coordination future. A ce titre, par exemple, une réunion d'information à l'intention des fonctionnaires du secrétariat de l'Union africaine a été organisée à Addis-Abeba en juillet 2003 ainsi qu'un exposé, en mai 2003, à l'intention du Comité européen sur les migrations, Comité intergouvernemental du Conseil de l'Europe, et des discussions avec des fonctionnaires de la Commission européenne travaillant dans les directions de l'emploi et des affaires sociales, des relations extérieures et de la justice et des affaires intérieures.
13. En raison de ressources limitées, le BIT n'a pas été en mesure d'organiser des consultations préparatoires dans plusieurs régions, mais le dialogue a eu lieu avec les mandants et d'autres partenaires sous différentes formes. Une consultation tripartite régionale pour l'Asie a eu lieu à Bangkok du 30 juin au 2 juillet 2003. Elle a réuni des participants de 15 pays d'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est ainsi que d'Australie et de Nouvelle-Zélande. A l'issue de cette consultation, les ministères du Travail et les partenaires sociaux de toute l'Asie se sont engagés à accorder une attention prioritaire à la réglementation en matière de migration de main-d'œuvre. Par ailleurs, les Etats ont été vivement encouragés à ratifier les instruments de l'OIT concernant les travailleurs migrants.

14. Deux réunions tripartites sous-régionales sur les migrations de main-d'œuvre ont été organisées en Afrique sur la base de préoccupations et de recommandations en vue de la discussion générale de la Conférence. Il s'agit du forum tripartite de l'OIT sur les migrations de la main-d'œuvre en Afrique australe, qui s'est tenu à Pretoria du 22 au 25 novembre 2002 et qui a réuni des participants venant de 14 pays membres de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), et du séminaire tripartite de l'OIT sur les migrations de la main-d'œuvre à l'intention des pays d'Afrique centrale, qui s'est tenu à Douala (Cameroun) en mars 2003. Les recommandations ont mis l'accent sur la nécessité d'accroître la participation des acteurs tripartites à la politique et à l'administration des migrations de main-d'œuvre au niveau régional, à la promotion de la ratification des conventions n^{os} 97 et 143 de l'OIT et de prendre des dispositions pour faciliter la circulation de la main-d'œuvre dans le cadre des processus d'intégration économique de la SADC et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).
15. Des sessions spéciales de consultation des ministères du Travail et des partenaires sociaux mandants de l'OIT ont été organisées à l'occasion du séminaire sous-régional d'Afrique de l'Ouest sur les migrations de la main-d'œuvre, qui s'est tenu à Dakar du 16 au 18 décembre 2003, de la Conférence internationale sur la politique des migrations à l'intention des pays d'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2003, et de la quatrième session du Dialogue d'Issyk-kul de la Conférence internationale sur la politique des migrations en Asie centrale, au Caucase et dans les Etats voisins, qui s'est tenue à Bichkek (Kirghizistan) du 26 au 29 janvier 2004. Les mandants ont indiqué à ces occasions qu'ils avaient grand espoir de voir l'activité du BIT dans ce domaine s'accroître dans leurs régions et que leurs organisations respectives allaient se préparer à la discussion générale de la Conférence.
16. Trois sessions spéciales d'information à visées consultatives ont été organisées à l'occasion de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail en juin 2003 à l'intention, respectivement, des délégués gouvernementaux, délégués employeurs et délégués travailleurs de la région des Amériques. Les délégués des trois groupes ont souligné que les migrations de main-d'œuvre préoccupent de plus en plus leurs gouvernements et leurs organisations respectifs. Un séminaire tripartite sur les migrations de main-d'œuvre en Amérique centrale, prévu en avril 2004, offrira une autre occasion de dialoguer.
17. Les syndicats ont organisé plusieurs activités auxquelles les fonctionnaires du BIT ont été invités à participer. Une réunion préparatoire générale de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail de juin 2004 à l'intention des organisations nationales et internationales de travailleurs, organisée à Nyon les 15 et 16 décembre 2003 par le groupe des travailleurs en coopération avec ACTRAV, a relevé que les opinions et les recommandations sur la politique à suivre des organisations nationales de travailleurs de toutes les régions convergeaient en de nombreux points. La Confédération internationale des syndicats arabes (CISA) a organisé, en septembre 2003, une consultation régionale à Damas, essentiellement axée sur les préparatifs à la 92^e session (2004) de la Conférence internationale du Travail. La section africaine de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL-AFRO) travaille à l'organisation d'une consultation entre syndicats africains sur les travailleurs migrants en Afrique, qui devrait se tenir en mars 2004 à Nairobi, et qui contribuera à préparer les délégués travailleurs africains à aborder d'importantes questions de la 92^e session de la Conférence.
18. Dans le cadre de leurs activités récentes, plusieurs fédérations syndicales internationales ont concentré leur attention sur des thèmes de la discussion générale de la Conférence. Ainsi, la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB) a tenu une série de consultations régionales (en Afrique, Asie, Amérique latine) sur la migration

de la main-d'œuvre, l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) a mené, de concert avec la Confédération allemande des syndicats (DGB) en septembre 2003, une consultation internationale sur les travailleurs migrants dans l'agriculture. Les résultats de ces réunions ont été communiqués au Bureau expressément à titre de contribution à la discussion générale de la Conférence.

19. L'Organisation internationale des employeurs (OIE) a, elle aussi, été consultée; le Bureau a organisé une session à l'intention du personnel d'encadrement en janvier 2004, et une réunion d'information à l'intention des membres employeurs du Conseil d'administration est prévue au cours de la session du Conseil d'administration de mars 2004. Des fonctionnaires du BIT ont organisé des réunions d'information individuelles à l'intention des délégués de fédérations ou d'associations nationales ou régionales d'employeurs, notamment l'Union des Confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), du Kazakhstan, de Maurice, du Sénégal, d'Afrique du Sud, de Turquie et d'autres pays, à l'occasion de conférences récemment tenues en Afrique, en Asie, en Asie centrale et en Europe.
20. Des données intéressantes ont été fournies par plusieurs organisations de la société civile s'intéressant aux questions de migration, notamment le réseau Asie de Coordination of Action Research on AIDS and Mobility (CARAM) qui, en août 2002, a organisé un sommet régional sur les employés domestiques migrants à l'intention des pays d'Asie et du Moyen-Orient, la Plate-forme (européenne) pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM) et Human Rights Watch qui ont récemment mené des études sur la protection des migrants en situation irrégulière dans plusieurs pays d'Europe.

Coordination interne

21. Conformément à l'esprit et à la pratique de l'approche intégrée de la discussion générale, la coordination des diverses unités du Bureau s'est organisée dès l'instant où le sujet de la discussion de la 92^e session a été déterminé. Le Programme des migrations internationales (MIGRANT) fait office de point focal pour l'élaboration du contenu et des documents, et POLNORM a élaboré des paramètres de préparation de l'approche intégrée sur la base de l'expérience acquise lors de la première discussion générale fondée sur une approche intégrée qui s'est tenue lors de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail sur le thème de la sécurité et de la santé au travail.
22. Les quatre grands secteurs du BIT ainsi que le service qui s'occupe des régions et de la coopération pour le développement ont été invités à fournir des données, des informations et des documents dans le cadre de la préparation de la discussion générale, ce qui a permis de recueillir des données et des textes détaillés dans les domaines de compétence de ces services qui touchent aux problèmes de migration.
23. En 2003, ACTRAV a publié un numéro spécial d'*Education ouvrière* sur les travailleurs migrants, comme première étape de la préparation des organisations de travailleurs, mettant en avant les points de vue des syndicats de toutes les régions ainsi que la participation des fonctionnaires du BIT et d'autres organisations à ce projet. Cette publication a été distribuée dans le monde entier en trois langues.
24. Les directeurs exécutifs des secteurs 1 (NORMES) et 3 (PROTECT) ont renforcé la coordination globale, en conviant à une première réunion tous les membres du personnel du BIT et en les invitant à coopérer à la préparation de la discussion générale de la Conférence, puis en maintenant le contact avec les chefs des unités directement responsables des préparatifs.

25. Les consultations menées et les étapes préparatoires susmentionnées ont renforcé le sentiment que la discussion générale de la Conférence sera, sur le thème des politiques et des pratiques en matière de migration, la discussion de haut niveau la plus complète de la première moitié de cette décennie au moins. Une attention accrue est portée à cette manifestation en raison de l'importance politique et économique croissante des migrations de main-d'œuvre à l'heure actuelle mais aussi en raison du fait que l'OIT traite cette question en relation avec d'autres thèmes comme la réglementation du marché de l'emploi, le travail décent, la création d'emplois et le développement économique.
26. L'importance de cette discussion pourrait être d'autant plus grande que la Conférence est notamment l'occasion d'une réunion au niveau ministériel des représentants des 177 Etats Membres de l'OIT ainsi que des responsables des organisations représentatives des partenaires sociaux. Cette discussion contribuera sans doute, dans une large mesure, à apporter des réponses dans le cadre de la recherche générale d'un cadre de coopération internationale en matière de migration.
27. La commission est invitée à faire des observations sur l'état d'avancement, à ce jour, des préparatifs de la discussion générale sur les travailleurs migrants/les migrations de main-d'œuvre qui se tiendra à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail, en juin 2004, et à formuler des avis et des recommandations à ce sujet.

Genève, le 11 février 2004.

Document soumis pour discussion.